

Nécrologie

Les bulletins se suivent et, hélas, se ressemblent tristement dans cette rubrique.

Nous tenons à honorer la mémoire de notre ami **Dominique DOUBREMELLE**, récemment disparu.

Il nous a quittés pour rejoindre les marais célestes et divins, d'où, nous en sommes sûrs, il continuera à veiller sur nos activités.

Que nos pensées et nos prières l'accompagnent.

Reposez en paix.

Veuillez nous excuser si d'autres personnes n'ont pas été mentionnées, faute d'informations reçues.

Nous contacter

Téléphone : 02.35.49.50.91

Garde-chasse ACDPM : 07.87.91.62.76

Mail : contact@acdpmbaiedeseine.fr

Site internet : acdpm-baie-seine.com

Instagram : acdpminsta@gmail.com



ASSOCIATION DE CHASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME BAIE DE SEINE PAYS DE CAUX

N° 49 - Juin 2025

Le mot du président

Chers adhérents,

Nous avons bouclé la saison 2024/2025 par notre assemblée générale ; assemblée dont 180 d'entre vous étaient présents, un chiffre bien trop faible pour représenter les 2000 adhérents qui composent notre association.

Cette année notre AG a été l'occasion de vous présenter les sujets qui occupent notre quotidien avec un balayage de l'ensemble des dossiers majeurs : Zone de Non Chasse, futur Plan de Gestion, collaboration avec la DREAL sur ces dossiers, les évolutions vers le numérique avec l'adhésion en ligne, l'avenir de notre chasse avec le côté « scientifique » et ISNEA.

Depuis, je questionne chaque adhérent que je croise, qui ne s'est pas déplacé. Le constat est souvent le même : « les AG c'est toujours pareil, pas très intéressant ».

Alors, je passe quelques minutes à expliquer ce qu'ils ont manqué et pourquoi leur présence est nécessaire, mais aussi l'importance de soutenir leur asso dans ces moments.

Sur les dossiers majeurs, nous sommes sur le point de récupérer 60 hectares de zone de non chasse en cogestion avec la fédération des chasseurs ; principalement sur le banc herbeux. Pour cela, nous devons déposer un dossier de demande de travaux avant fin juillet (broyage + clôtures pour de futurs pâturages) auprès de la DREAL.

Nous travaillons également sur l'embauche d'un salarié supplémentaire pour occuper le poste de chargé de mission biodiversité. Nous devons accroître notre crédibilité et mettre en avant notre savoir-faire en valorisant nos entretiens et les abords de nos mares. Ces dernières sont des exemples en matière de biodiversité.

Une collaboration plus active avec notre fédération des chasseurs a également été mise à l'honneur. Nous sommes plus écoutés et plus soutenus. Le dernier conseil d'administration de la fédération a validé un budget de 30 000 euros, déblocable à tout moment par la commission migrateur dans le but de financer nos projets. Preuve également de l'engagement de notre fédération : nous avons rencontré Edouard Philippe à Belleville-en-Caux. Nous avons profité de cette occasion pour lui demander d'appeler notre ministre de l'écologie, laquelle avait perdu la tête ces dernières semaines. Parole tenue : Madame Pannier-Runacher a contacté notre président de fédération dès le lendemain matin pour un échange de plus d'une heure trente...

Autre sujet important : depuis de nombreuses années, nous nous plaignons d'une mauvaise gestion de la réserve et les incompréhensions se multiplient. Nous avons, il y a quelques mois, demandé la parole à l'état, représenté par la DREAL, ou plutôt nous avons pris la parole, d'une façon peu recommandable mais nous avons été entendus. Depuis, nous sommes écoutés, compris, les échanges sont constructifs et aboutissent à des avancées majeures. L'ACDPM tire son épingle du jeu et prend une place qui devrait être la sienne depuis très longtemps ! Nous sommes une association de chasse au gibier d'eau : responsable et gestionnaire des territoires !

OUI nous chassons, OUI nous prélevons, OUI notre présence est bénéfique pour la biodiversité : Prouvons-le ! Et mettons-nous en avant !

Il m'est impossible de retracer toute l'AG dans ce bulletin, je vais à l'essentiel.

Une des nouveautés cette année : Oh combien réclamée ! (Et quel travail) L'adhésion en ligne. Enfin, elle est arrivée, vous pouvez désormais acheter votre carte sur notre site internet. Un grand bravo aux équipes ! Les autres moyens de souscription des cartes existent toujours : les détails sont dans ce bulletin.

Pour conclure, je tiens à saluer les personnes ayant répondu présentes lors de l'appel à rassemblement à Belleville-en-caux et au Pont de Normandie. La solidarité existe TOUJOURS en baie ! Je compte sur votre présence en nombre lors de notre prochaine AG. Les sujets abordés vont vous surprendre !

D'ici-là, bonne fin de repro et surtout bonne ouverture !!

Alexandre GRAIN

Président ACDPM BS-PC

Rencontre avec Maxime Ricouard, nouveau délégué à la communication de l'ACDPM

« Moderniser, c'est respecter notre histoire tout en préparant l'avenir »

Depuis quelques mois, l'ACDPM Baie de Seine s'est engagée dans une dynamique de modernisation de ses outils et de sa communication. Au cœur de cette transformation : Maxime Ricouard, nouveau délégué à la communication. Entrepreneur dans le numérique depuis 2019 et chasseur sur la Baie de Seine depuis plus de 30 ans, il incarne parfaitement le lien entre tradition cynégétique et innovation. Rencontre.

ACDPM Info : Maxime, pouvez-vous vous présenter à nos adhérents ?

Maxime Ricouard : Je suis entrepreneur depuis 2019. J'ai fondé ALX Capture, une entreprise spécialisée dans la capture de bâtiments et de plans par scan 3D, et 3D60, qui propose des visites virtuelles haut de gamme pour l'immobilier, les entreprises ou le patrimoine.

Mais au-delà de ça, je suis chasseur sur la Baie de Seine depuis plus de trente ans. C'est un territoire que je connais par cœur et auquel je suis profondément attaché.

Qu'est-ce qui vous a motivé à prendre ce rôle au sein de l'ACDPM ?

C'est d'abord une démarche bénévole, de passion. Je voulais mettre mes compétences numériques au service de l'association. On avait besoin de faire évoluer nos outils, de faciliter la circulation de l'information, et surtout de proposer des services plus modernes et accessibles aux adhérents. J'ai senti qu'il y avait une vraie attente de la part des membres, alors je me suis lancé.

Le nouveau site internet est déjà en ligne. Qu'apporte-t-il de plus ?

C'est un outil entièrement repensé, plus clair, plus ergonomique, et conçu pour un usage quotidien. On y trouve une carte interactive du territoire, les documents à jour, le calendrier des actions, et surtout l'adhésion en ligne, qui simplifie grandement la démarche. On reçoit sa carte par mail, et elle remplace aussi le badge d'accès à la route de l'estuaire. On peut même y régler sa redevance gabion. C'est un vrai bond en avant.

Et ce n'est pas fini, semble-t-il ?

Non, loin de là ! Nous sommes en train de moderniser entièrement la gamme de vêtements et de goodies de l'ACDPM. Nous voulons proposer des articles plus qualitatifs, modernes, utiles, et portables aussi bien sur le terrain que dans la vie de tous les jours. C'est une manière de porter nos couleurs avec fierté, mais aussi d'unifier les membres autour d'une image renouvelée.

Quel est votre objectif à moyen terme pour l'ACDPM ?

Continuer à moderniser, bien sûr, mais sans jamais trahir l'ADN de l'association. L'ACDPM est riche d'une histoire, d'un territoire, et d'une passion commune. Mon but, c'est de mettre la technologie au service de cette passion, pour mieux informer, mieux organiser, et mieux transmettre. Que ce soit pour les anciens, les jeunes permis ou les futurs adhérents.



Propos recueillis par ACDPM Info

Entretien et aménagements des zones de non-chasse

La gestion des zones de non-chasse sur notre territoire n'est pas qu'un impératif réglementaire : c'est un acte participant à la reconnaissance d'une chasse durable. Ces zones répondent à des enjeux multiples : préserver la faune, répondre aux attentes des partenaires environnementaux et sécuriser la pérennité de notre activité.

Trois secteurs sont aujourd'hui principalement au cœur de l'actualité : le reposoir sur dune, la réserve du banc herbeux et l'estacade du Hode.

Reposoir sur dune

Comme nous avons pu vous l'annoncer, le choix a été fait d'opter pour le scénario du "laisser-faire" au cours du dernier comité tenu en novembre 2024. L'objectif alors demandé par le préfet était clair : préserver la dynamique naturelle du site, sans aménagements lourds ni interventions humaines susceptibles d'impacter le milieu.

Pour autant, ce dernier a toutefois demandé que soient définies des modalités précises de gestion, à faible impact sur le site. Une solution devait être proposée sous six mois, sur la base de travaux de groupe... mais aucun groupe de travail n'a encore été réuni à ce jour. Le processus prend donc du retard, et ce au détriment du reposoir sur dune.

Pour autant, l'ACDPM reste mobilisée, et nous ne manquerons pas de vous informer dès qu'une évolution concrète aura lieu.

Réserve du banc herbeux

Concernant la réserve du banc herbeux, les réunions se multiplient et les échanges avancent de manière structurée. Il est actuellement question d'étendre les zones d'intervention et d'entretien bien au-delà du périmètre aujourd'hui géré. Ces aménagements complémentaires, qui seraient en partie assurés par l'ACDPM, visent à renforcer l'ouverture et l'efficacité écologique du secteur.

Toutefois, la mise en œuvre de ces propositions sont contraintes par un certain nombre de lourdeurs administratives. Les traductions concrètes sur le terrain de ces évolutions se manifesteront donc de manière progressive.

Pour renforcer sa capacité d'action, l'ACDPM travaille actuellement avec la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) et prévoit notamment le recrutement d'un technicien faunistique et floristique qui sera dès lors intégralement dédié à l'ACDPM et à ses dossiers.

Estacade du Hode

Enfin, du côté de l'estacade du Hode, les nouvelles sont plus directes. L'ACDPM a été formellement sollicitée par la Maison de l'Estuaire (MDE) afin de prendre en charge l'aménagement et la gestion de cette zone.

Des échanges sont en cours pour préciser les contours de cette gestion, mais les perspectives sont bonnes : le dossier pourrait avancer rapidement, avec des effets visibles sur le terrain dans un délai court. Il s'agit là d'une belle reconnaissance du rôle que peut jouer la chasse et l'ACDPM BS-PC dans la gestion de la réserve naturelle.

Conclusion

Le cours des discussions actuelles démontre que l'expertise cynégétique de l'ACDPM BS-PC et de ses adhérents a toute sa place dans la gestion de la réserve naturelle, et notamment des zones de non-chasse. Notre implication sur ces dossiers montre que la chasse peut être un partenaire crédible et actif de la gestion des milieux naturels.

Calendrier des Battues 2025-2026

Battues Sanglier	Battues Ragondin
Samedi 18 octobre 2025	Dimanche 11 janvier 2026
Samedi 1er novembre 2025	Samedi 24 janvier 2026
Samedi 15 novembre 2025	Dimanche 1er février 2026
Samedi 6 décembre 2025	Dimanche 15 février 2026
Samedi 20 décembre 2025	Samedi 28 février 2026
Samedi 3 janvier 2026	Dimanche 1er mars 2026
Samedi 17 janvier 2026	Dimanche 8 mars 2026
Samedi 7 février 2026	Samedi 22 mars 2026
Samedi 21 février 2026	Dimanche 29 mars 2026
Samedi 7 mars 2026	
Samedi 14 mars 2026	
Samedi 28 mars 2026	

NOTA : Aucune confirmation de présence n'est désormais requise avant la tenue de la battue. L'inscription et le paiement valent désormais confirmation.

Étude des incidences de la fertilisation sur les prairies du Hode et de Cressenval

L'écriture du prochain plan de gestion arrive à grands pas. La profession agricole se voit dans l'obligation de démontrer et prouver l'intérêt de ses pratiques.

Jusqu'à maintenant, les exploitants agricoles, utilisateurs du territoire, ont la possibilité d'avoir un fourrage de qualité et en quantité satisfaisante en apportant jusqu'à 40 kg/ha d'éléments fertilisants (azote, phosphore, potasse).

Cette pratique est aujourd'hui remise en question !

À ce titre, des études sont en cours de réalisation sur les prairies de la réserve naturelle. Pas moins de 25 blocs de 120 m x 80 m sont observés sur le terrain pour une durée de trois ans. Des prélèvements, comptages, analyses, etc., y seront réalisés.

Nous vous demandons le plus grand respect de ces zones, et donc de **ne pas y pénétrer avant la récolte du foin**, afin de mener cette étude à son terme. Vous ne pouvez pas les manquer : elles sont matérialisées par de grands poteaux bleus et jaunes, ainsi que par des bornes de géomètre. Des affiches ont également été mises aux entrées (amont et aval) de chaque lot concerné.

À partir du début juillet de chaque année, seules les bornes resteront en place afin de laisser l'espace libre, tout en conservant nos repères pour les années suivantes.

Si cette étude n'aboutit pas, pour quelque raison que ce soit, la fertilisation sera simplement et définitivement interdite par arrêté préfectoral sur les prairies de la réserve naturelle.

Nous comptons sur vous tous. Il en va de la pérennité de notre territoire. Merci de votre compréhension.

Création de compte SIA — Chasseurs

Nous vous rappelons que la création d'un compte sur le Système d'Information sur les Armes (SIA) est obligatoire pour gérer vos armes.

En cas de difficulté, la sous-préfecture du Havre peut vous accompagner :

Tel : 02 35 13 34 77

Mail : pref-76-armes@seine-maritime.gouv.fr

Adresse : 95 boulevard de Strasbourg, 76600 Le Havre

Nous vous encourageons à régulariser votre situation sans tarder.

Inscriptions aux battues : Nouveautés à venir !

A compter de la saison 2025/2026, les modalités d'inscription aux battues évoluent afin de simplifier l'organisation de ces dernières et de sécuriser les démarches.

Inscription en ligne ou au bureau

Les inscriptions devront désormais se faire **en ligne** ou bien **au bureau de l'ACDPM**. Il vous appartient de choisir la méthode la plus pratique pour vous.

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard une semaine avant la date de la battue.

- **En ligne** : paiement **uniquement par carte bancaire (CB)**.
- **Au bureau** : paiement possible en **espèces, carte bancaire ou chèque**.

S'agissant des paiements par chèque, ces derniers seront encaissés :

Le jour de la battue, sauf si vous demandez un encaissement immédiat lors de l'inscription.

Ultérieurement et/ou de façon échelonnée (un chèque par battue), si vous en faite la demande, et ce notamment en cas d'inscription à une multitude de battues.

Aucun paiement ne sera accepté sur place le jour de la battue.

Annulation et remboursement

Vous pouvez annuler votre participation **jusqu'à 48 heures avant** la date de la battue. Un **remboursement intégral** sera alors effectué selon le mode de paiement utilisé.

En cas d'absence non excusée, aucun remboursement ne sera opéré.

Pourquoi cette nouvelle méthode ?

Ce système vise à améliorer l'organisation des battues :

- Simplification et optimisation de l'organisation : les équipes sont prêtes à l'avance.
- Gestion simplifiée et sécurisée des paiements.

Besoin d'aide ?

Nous vous accompagnons dans cette transition :

- Aide disponible au bureau pour s'inscrire.
- Une personne référente peut vous aider (par téléphone, mail ou sur place).

Merci à tous pour votre compréhension et votre collaboration.

Votre engagement facilite l'organisation et le bon déroulement des battues.

Bonne saison à tous et au plaisir de vous retrouver sur le terrain !

L'adhésion en ligne est désormais disponible !

Dans un souci de modernisation et de simplification, l'ACDPM Baie de Seine propose désormais l'adhésion en ligne via son nouveau site internet :

www.acdpmbaiedeseine.fr

Une démarche simplifiée

Finis les démarches papier et les délais d'envoi : il est maintenant possible de prendre sa carte directement en ligne, en quelques clics.

À l'issue de l'adhésion, vous recevrez par mail une carte dématérialisée, qui remplace l'ancienne carte physique bleue.

- Cette carte numérique fait également office d'autorisation d'accès à la route de l'estuaire : elle remplace donc l'ancien badge à apposer sur le pare-brise du véhicule.

Pour qui ?

Cette adhésion en ligne concerne :

- Les adhérents au tarif plein
- Les jeunes permis, qui bénéficient toujours d'un tarif réduit à moitié prix
- Pour les jeunes permis, une prise de contact préalable avec le bureau est nécessaire afin d'obtenir les instructions spécifiques à leur situation.

Et la redevance gabion ?

- Autre nouveauté pratique : il est désormais possible de payer sa redevance gabion en ligne, en même temps que l'adhésion.
Un gain de temps appréciable pour tous ceux qui pratiquent cette activité.

À noter : les facilités de paiement restent possibles

- Si vous souhaitez bénéficier d'un paiement en plusieurs fois ou d'une autre facilité, cela reste bien entendu possible, mais uniquement en passant par le bureau, et non via l'adhésion en ligne.
- Un gain de temps, une meilleure organisation, moins de papier : ce nouveau système s'inscrit dans notre volonté de rendre l'association plus moderne, plus efficace et plus accessible.

Pour adhérer dès le 1 juillet :

Les documents nécessaires pour une adhésion via le bureau sont également téléchargeables sur le site.

www.acdpmbaiedeseine.fr



Le Marais est une communauté, nous devons cohabiter

Comme tous les ans, il nous paraît important de rappeler que la vie en communauté nécessite des règles.

Tous les ans, nous recevons des plaintes d'agriculteurs concernant des roulages dans les foins, des inondations par pompage de lots complets, des passeux laissés ouverts, voire la disparition de clôtures.

Il convient de bien rappeler que, même si nous devons pouvoir chasser, cela ne doit pas se faire aux dépens de la profession agricole.

Certaines plaintes sont exagérées, mais d'autres sont malheureusement incontestables.

Pour mémoire, nous vous demandons :

- De n'utiliser qu'un seul chemin pour vous rendre sur vos installations ;
- Lorsque vous pompez, de vous contenter de vos mares dans un premier temps ;
- De fermer vos passeux de façon systématique ;
- D'utiliser votre lot pour vous rendre à votre gabion ;
- De ne pas couper de clôture pour passer d'un lot à l'autre ;
- De ne pas laisser traîner de matériel dans les lots à la fermeture ;
- De prendre contact et de faire connaissance avec l'agriculteur. Vous pourrez ainsi vous mettre d'accord sur la gestion des broyages ou des clôtures, par exemple.

Il est clair que certains accès aux gabions sont en mauvais état, comme le chemin de halage de Tancarville, par exemple. Sa remise en état est à l'étude ; cela résoudra pas mal de problèmes sur Tancarville.

Certains, en lisant ces mots, penseront qu'il s'agit de bon sens, de relations normales entre voisins. Cependant, il semble que certains agriculteurs et chasseurs en soient dépourvus.

L'association se doit de défendre ses adhérents, mais si ceux-ci dépassent les bornes et ne tiennent pas compte des conseils et des avertissements, ils devront assumer leurs agissements. Nos activités sont complémentaires au maintien de la biodiversité.

Nous sommes complémentaires, ne l'oublions pas.

Un franc succès pour l'ACDPM Baie de Seine au Salon des Migrateurs Le Salon des Migrateurs.

S'est déroulé dans une ambiance particulièrement chaleureuse et dynamique, et l'ACDPM Baie de Seine y a connu une très belle réussite. Tout au long du week-end, notre stand n'a pas désempilé : nous avons eu le plaisir de croiser un grand nombre de nos adhérents venus de toute la région, mais aussi de nombreux passionnés curieux de découvrir notre action.

Ce moment fort de la saison associative nous a permis de renforcer les liens avec notre base fidèle. En effet, une trentaine d'adhésions ont été réalisées directement sur place, preuve de l'intérêt croissant pour notre engagement en faveur de la chasse maritime et de la préservation de nos traditions.

Le salon fut également l'occasion de présenter les nouveautés de l'ACDPM en matière de vêtements siglés. Nos adhérents ont pu découvrir et essayer nos nouveaux t-shirts noirs, ainsi que nos sweats noirs et camo, conçus pour allier confort, sobriété et identité visuelle forte. Ces vêtements, très appréciés pour leur style et leur qualité, sont disponibles à la vente pour l'ensemble de nos membres.

Au-delà des chiffres et des produits, ce salon fut surtout un moment de rencontres, d'échanges et de convivialité, fidèle à l'esprit qui fait la force de notre association. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les visiteurs, adhérents, bénévoles et partenaires qui ont contribué à faire de cet événement une réussite.

L'ACDPM Baie de Seine poursuit plus que jamais son engagement pour représenter, défendre et rassembler les chasseurs passionnés de notre littoral. Nous vous donnons rendez-vous très bientôt pour les prochaines échéances.

Travaux 2025

Cette année, 24 demandes de travaux ont été soumises à la commission travaux (21 en réserve naturelle et 3 hors réserve).

Toutes ont été étudiées et, si nécessaire, modifiées grâce à l'expérience des membres de la commission travaux, afin de limiter autant que possible les refus de la Maison de l'Estuaire. Des retours ont déjà eu lieu, avec malheureusement quelques mauvaises nouvelles : certaines installations sont impactées par la présence de plantes protégées à proximité des travaux à effectuer.

Notre garde s'efforce de trouver des solutions en organisant des réunions sur le terrain pour répondre au mieux à vos demandes. Nous vous tiendrons informés le plus rapidement possible des réponses, qui en général arrivent courant juillet.

Déclaration appelants

La déclaration est téléchargeable sur le site de la fédération de chasse.
Une fois remplie vous pouvez le renvoyer par Mail : mmarchand@fdc76.com
Ou par courrier à l'adresse suivante :

Fédération des chasseurs 76
Route de l'étang 76850 Belleville en Caux

Tout détenteur doit être déclaré au moins une fois à sa fédération départementale du lieu principal de détention de ses appelants (noms, prénoms, adresse, lieux de détention des appelants).

Le lieu principal de détention est celui où sont détenus les oiseaux hors période de chasse. Sans oublier la tenue à jour du registre et des oiseaux bagués avec bagues homologuées. La déclaration permet aux autorités compétentes de suivre le nombre d'animaux utilisés, et d'éviter les abus (comme le trafic).

Elle est également cruciale pour prévenir les risques sanitaires, notamment la propagation de maladies entre les canards sauvages et domestiques.

Ainsi, elle donne **l'autorisation de transport et d'utilisation** de ses appelants.

En outre, cette procédure contribue à la régulation des pratiques de chasse, en s'assurant qu'elles se déroulent de manière responsable et conforme aux lois de la biodiversité.

Si vous ne parvenez pas à effectuer la déclaration ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre déclaration, n'hésitez pas à prendre contact avec votre garde Nicolas MOTTE au 06 87 91 62 76

Formation décennale

Remise à niveau obligatoire sur les règles de sécurité à la chasse
Conformément à la réglementation, chaque chasseur doit suivre une remise à niveau obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité à la chasse.
Ce programme, défini par la Fédération Nationale de la Chasse, est valable 10 ans et doit être réalisé avant 2030.

Sans cette formation, le permis de chasse ne pourra plus être validé.

L'ACDPM propose des créneaux de formation pour ses adhérents. Les sessions auront lieu au bureau de l'association, aux dates suivantes :

- **Des dates vous seront proposées**

Durée : 2h30

Places limitées à 20 participants par session

Formation sans évaluation, dispensée par Nicolas MOTTE, Garde-chasse particulier.

Inscription obligatoire

Pour vous inscrire :

Contactez Nathalie au bureau au 02 35 49 50 91

Ou inscrivez-vous directement en ligne sur le site de l'ACDPM : www.acdpm.fr

Hydraulique 2025

L'eau c'est la vie.

Comme l'année passée, nous allons mettre en place de deux conventions :

- Une, qui couvre le territoire de l'épis de Sandouville à l'épis de Saint Vigor, qui sera coordonnée par Dimitri Clément
- La seconde couvrant notre territoire des peupliers à Tancarville, qui sera coordonnée par Franck Carpentier

Ces deux actions seront menées à bien par une quarantaine de volontaires.

Cette action a pour but a permis la mise en eau de la réserve naturelle et donc de nos mares et de leurs creux.

Nous continuons à travailler sur le réseau et sur son entretien, mais nous ferons un point lors des réunions de secteur, nous pourrons lors de celles-ci établir un nouveau plan d'action.

Nous essayons de vous écouter et de vous donner satisfaction.

Il n'en reste pas moins que certains ont tendance à oublier que leur intérêt (personnel) n'est pas celui de ceux qui sont situés plus au nord ou plus au sud.

Gabion - obligations légales

- 1) numéro de l'installation doit être clairement indiqué sur le capot de votre installation,
- 2) Présence du carnet de prélèvements dans votre installation.

Feux - lors des entretiens de gabion

Pour les feux, nécessité d'appeler l'association 48 heures au préalable, qui fera la démarche auprès de la MDE.

Broyage – après le 15 Aout (Herbe et roseaux)

Vous devez : Avoir les accords écrits des exploitants agricoles des lots (sms suffit)
Faire une Déclaration préalable à l'association. Respecter les clôtures et passeux lors du passage des engins
Eviter de faire entrer des engins lourds lorsque le marais est détrempé.

Broyage – après le 15 Aout (Herbe et roseaux)

Vous devez : Avoir les accords écrits des exploitants agricoles des lots (sms suffit)
Faire une Déclaration préalable à l'association. Respecter les clôtures et passeux lors du passage des engins

Eviter de faire entrer des engins lourds lorsque le marais est détrempé.

petit rappel :

Les demandes de travaux pour 2026 devront être remises au bureau de l'ACDPM avant le 31 janvier. Passé cette date, elles seront catégoriquement refusées.

Donc, si vous envisagez de réaliser des travaux cette année, merci d'adresser une demande au bureau de l'ACDPM, qui vous fournira les documents nécessaires et vous expliquera la marche à suivre.

Si vous souhaitez des conseils, n'hésitez pas à contacter les membres de la commission travaux pour vous accompagner dans la préparation de votre demande.

Rendez-vous à venir Réunions de Secteurs - Saison 2026

Le conseil d'administration a décidé de poursuivre l'organisation des réunions de secteurs, en place depuis maintenant 7 ans.

Ces rencontres sont un moment privilégié d'échange entre vous et les membres de votre bureau. Elles permettent de vous informer sur l'actualité de votre association et de répondre à vos questions.

Calendrier des réunions 2026 :

- **Estuaire + Sable** : samedi 06 septembre 2025
- **Banc Herbeux** : samedi 13 septembre 2025
- **Crique à Tignol + Appontement** : samedi 20 septembre 2025
- **Sandouville 1 + 2 + 3** : samedi 27 septembre 2025
- **Épis Saint Vigor 1 + 2** : samedi 04 octobre 2025
- **Tancarville 1 + 2 + 3** : samedi 11 octobre 2025
- **Than et Mulhouse** : samedi 25 octobre 2025

Modalités pratiques :

- Un **courrier** sera adressé aux rétro-concessionnaires **15 jours avant** la date de leur réunion.
- Un **SMS de rappel** sera envoyé **2 jours avant** aux associés concernés.

Votre présence est indispensable.

Nous vous recontacterons.

COMPOSITION DU BUREAU

Président ACDPM BS-PC

M. Alexandre GRAIN
06.30.94.64.10

Vice-Président

M. Sacha Devillers
06.65.33.22.13

Secrétaire

M. Cyril BOSSUYT
07.68.25.54.95

Trésorier

M. Paul BELBOUCHE
06.68.84.75.07

ADMINISTRATEURS

M. Joan MULLER 06.11.29.34.24

M. Romain OSMONT 06.70.75.90.75

M. Jérémy CORRE 06.41.43.49.16

M. Alex- LEMOINE 06.59.13.70.70

M. Franck CARPENTIER 06.83.43.73.51

M. Jean FOUACHE 06.69.38.17.48

GARDES-CHASSE

Territoire Baie de Seine

M. Nicolas VASSE
06.13.94.81.98

Territoire Baie de Seine - Contact prioritaire

M. Nicolas MOTTE
07.87.91.62.76

Territoire Côtier

M. Christian LEGUERN
06.73.45.85.49

LES COMMISSIONS

COMMISSION TRAVAUX

M. Nicolas VASSE 06.13.94.81.98
M. Joan MULLER 06.11.29.34.24

COMMISSION SCIENTIFIQUE

Mme. Nathalie LEFRANCOIS
06.60.15.02.24

COMMISSION DISCIPLINE

M. Sacha DEVILLERS
06.65.33.22.13

COMMISSION RIVAGE PROPRE

M. Jérémy CORRE
06.41.43.29.16

COMMISSION COMMUNICATION

M. Romain OSMONT 06.70.75.90.75
M. Cyril BOSSUYT 07.68.25.54.95

COMMISSION GRANDS DOSSIERS

M. Paul BELBOUCHE 06.68.84.75.07
M. Alexandre GRAIN 06.30.94.64.10

COMMISSION HYDRAULIQUE

M. Dimitri CLEMENT 06.60.58.47.41
M. Franck CARPENTIER 06.83.43.73.51

COMMISSION PIEGEAGE

M. Jean FOUACHE
06.69.38.17.48

COMMISSION BATTUE

M. Jérémy CORRE
06.41.43.29.16

GARDE ACDPM BS-PC

M. Nicolas MOTTE
07.87.91.62.76

BUREAU ACDPM BS-PC

189 Rue de Verdun 76600 le havre
02.35.49.50.91
E-MAIL contact@acdpmbaieeseine.fr